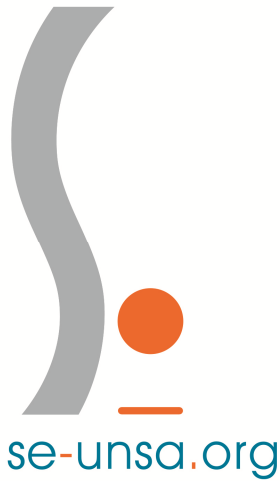


Paris, le 8 novembre 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS



N/R : CC/NA 6 16/17

Objet : dotation en contrats aidés pour l'aide administrative des directrices et directeurs d'école

Madame la Ministre,

Je souhaite vous alerter sur la faiblesse des dotations de contrats aidés pour les académies et les départements.

Comme vous le savez, dans le 1er degré, les personnels en contrats aidés peuvent exercer des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap ou bien d'aide administrative à la direction d'école.

Les remontées de terrain nous laissent penser que les dotations accordées sont insuffisantes. Pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, le taux de couverture des besoins est, par endroits, en deçà des 80%. De même, dans de nombreux départements, le nombre de contrats aidés dédiés à l'aide aux directeurs est en baisse. Dans certains d'entre eux, cette aide administrative disparaît même totalement.

Alors que les missions confiées aux directeurs et directrices n'ont cessé d'augmenter, l'aide administrative a connu ces dernières années une courbe inverse.

Le protocole de 2006 sur la direction d'école, signé par notre organisation, avait acté le principe d'une aide au travail administratif des directeurs. Ce principe a été réaffirmé dans les conclusions du groupe métier « directeur d'école » en 2013 ainsi que dans la récente circulaire sur la simplification des tâches.

Notre souhait est de voir nommés sur ces missions des personnels avec un statut pérenne. Sur ce point, la transformation de contrats aidés en AESH est un début. Pour autant, la dotation de ce type de contrats doit permettre de couvrir les besoins, tant pour l'accompagnement des élèves que pour l'aide à la direction d'école.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général